

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00602**

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2023ASRI228 POUR  
L'AMENAGEMENT DU BOURG DE CHATEAUNEUF  
LOT 1 RESEAUX**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la commande publique et notamment son article R. 2194-8,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT le marché n°2023ASRI228 pour l'aménagement du bourg de la commune de Chateauneuf – Lot 1 réseaux, conclu avec l'entreprise LMTP,

CONSIDERANT que des travaux complémentaires apparaissent nécessaires sur les besoins ou adaptations suivants :

- Assainissement : intégration d'une longueur de réseau supplémentaire avec terrassement et remblaiement et de deux unités de branchement supplémentaires ainsi que le drainage de la tranchée sur 10 mètres linéaires,
- Eau potable : homogénéisation des compteurs et remplacement de la canalisation de nature fonte initialement prévue par une canalisation PEHD,

CONSIDERANT que ces travaux entraînent l'introduction de prix nouveaux et une augmentation du marché de 3.76% ce qui nécessite la passation d'un avenant 1 au marché n°2023ASRI228,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un avenant n°1 au marché n°2023ASRI228 pour l'aménagement du bourg de la commune de Chateauneuf – Lot 1 réseaux, conclu avec l'entreprise LMTP, afin d'intégrer les prix nouveaux suivants au marché :

N° Prix	Désignation	Unité	Montant Prix Unitaire en €HT
PN 1	Fonçage tube acier Ø500 mm	ML	1 621,00 € HT
PN 2	Canalisation AEP PEHD Ø90 mm	ML	32,00 € HT
PN 3	Regard compteur AEP DESMOULES	U	400,00 € HT
PN 4	Canalisation PP SN 16 Ø250 mm	ML	88,50 € HT

**RECU EN PREFECTURE**

Le 02 juillet 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20240606-C202400602IC

Date de mise en ligne : 02 juillet 2024

N° Prix	Désignation	Unité	Montant Prix Unitaire en €HT
PN 5	Etude BA complémentaire pour étaielement provisoire de la galerie	F	2 760,00 € HT
PN 6	Participation du SIEL aux travaux de Fonçage	F	-23 000,00 € HT
PN 7	Dépose et mise en décharge d'amiante ciment	F	1 150,00 € HT
PN 8	Regard compteur double AEP DESMOULES	U	670,00 € HT
PN 9	Canalisation PVC Ø100 mm	ML	42,70 € HT
PN 10	Canalisation PVC SN 16 Ø 160 mm	ML	44,50 € HT
PN 11	Canalisation PVC SN 16 Ø 200 mm	ML	57,40 € HT
PN 12	Drain DN 110	ML	72,50 € HT

**ARTICLE 2**

Le montant du marché est augmenté de 12 423,60 € HT.

Le montant global du marché passe de 330 110 € HT à 342 533,60 € HT.

**ARTICLE 3**

Les dépenses correspondantes seront imputées aux budgets annexes de l'exercice 2024.

**ARTICLE 4**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 02/07/2024  
Pour Le Président, par délégation,  
Le 18<sup>ème</sup> Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX